

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201015-90-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

N° 90/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 octobre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 22 octobre 2020,

Objet de la délibération :

Contingent Aide Sociale 2020

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	74
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	5
• Dont représenté(e)s	9
• Excusé(e)s :	1
• Non excusé(e)s :	8
- Votants	88

Résultat du vote	
- Pour :	88
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le quinze octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. BARBET Henri à Mme LHERITIER Sylvie, M. BOLE Joël à M. MARGUET Vincent, M. BONNEFOI Frédéric à M. LAITHIER Didier, M. LAITHIER Sébastien à Mme LABERTERIE Patricia, Mme LEBLANC VICHARD Françoise

Procuration

à M. OUDET Alain, M. LIEVREMONT Jean-Michel à M. CURIE Claude, M. MONNIER Alain à M. CRETIN Emmanuel, M. MAURICE Jacques à M. PERCIER Pascal, Mme VAN DE WOESTYNE Nathalie à M. MARECHAL Philippe.

Suppléé(e)s

M. DUGOURD Pascal par M. PROUTEAU James, M. DEBRAY Michel par Mme TONNIN Aurélie, M. MAIRE Pierre par M. LEFEBVRE Bernard, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert, M. VERMOT-DESROCHES par Mme ARNOUX Fabienne

Excusé(e)s

M. GOSSE Pascal

Absent(e)s

M. COULET Gérard, Mme DIAS PEREIRA Justine, Mme FIETIER Danièle, M. GAMELON Yves, M. MESNIER Christian, M. POGLIANO Jean-Louis, M. STADELMANN Rémy, Mme VIPREY Chantal

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Thierry MAIRE DU POSET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Historiquement, pour financer les dépenses d'aide sociale du département, le gouvernement a effectué un prélèvement sur la DGF des communes.

Compte tenu de la prise de compétence action sociale par la CCPO en 1999, celle-ci devait rembourser la somme prélevée aux communes, soit pour 2020 les 11 remboursements obligatoires suivants :

COMMUNES	MONTANT	COMMUNES	MONTANT
CADEMENE	823 €	MONTGESOYE	9 474 €
CHANTRANS	4 582 €	ORNANS (Commune nouvelle O/BLP)	128 455 €
CHASSAGNE SAINT DENIS	1 568 €		
L'HOPITAL DU GROSBOIS	4 652 €	SCEY-MAISIERES	4 319 €
LODS	10 845 €	TARCENAY - FOUCHERANS	13 053 €
MALBRANS	1 683 €	VUILLAFANS	17 236 €
TOTAL 196 690 €			

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le reversement aux communes créatrices de la CCPO de la somme prélevée sur leur DGF au titre du contingent aide sociale 2020.

Fait et délibéré en séance le 15.10.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président